

*Questions orales***LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES****LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES CF-18—LA RÉOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE WINNIPEG**

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le conseil municipal de Winnipeg a adopté la résolution suivante à l'unanimité:

Que le conseil municipal de Winnipeg fasse part au premier ministre et au gouvernement du Canada du vif mécontentement et de la déception profonde qu'a soulevés dans cette ville la décision du gouvernement concernant le contrat d'entretien des CF-18 et qu'il leur dise combien il est consterné par cette décision qui sape le processus public d'appels d'offres et ébranle les principes régissant le développement économique ordonné et équitable des régions.

Le fait que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) ait révélé hier que la décision prise en août dernier tenait uniquement à des considérations d'ordre politique a renforcé ce sentiment de trahison. Que dire aussi des conservateurs de l'Assemblée législative du Manitoba qui ont induit leurs concitoyens en erreur en assurant que tout allait pour le mieux dans ce dossier.

Les Manitobains sont des Canadiens, eux aussi. Leurs intérêts font partie de nos intérêts nationaux. Ils veulent des réponses à certaines questions. Ils voudraient bien savoir pourquoi on ne divulgue pas publiquement les documents concernant ce choix politique dégradant pour qu'ils sachent ce qui se passe au gouvernement et pour que les habitants de Winnipeg aient le sentiment de partager avec leurs concitoyens les retombées du développement économique normal de notre pays.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE**LE PROJET D'ALLONGER LA PÉRIODE DE PROTECTION DES BREVETS**

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. J'ai eu personnellement l'honneur de présenter en 1968 la loi qui régit actuellement les prix des médicaments. A l'époque, nos médicaments étaient parmi les plus chers du monde. Depuis, ils sont parmi les moins chers.

La Commission d'enquête nommée par le précédent gouvernement avait recommandé de porter à quatre ans la période de protection des brevets de façon à encourager la recherche et la création d'emplois au Canada. Le gouvernement a porté cette période de quatre à dix ans. Pourquoi a-t-il décidé d'accorder deux fois et demi plus de temps aux entreprises pharmaceutiques pour leur permettre de créer ces emplois dans la recherche que ne le recommandait une enquête indépendante? N'est-ce pas parce que les États-Unis ont fait pression pour que ce soit l'une des conditions des négociations sur le libre-échange?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le très honorable représentant a raison de dire que dans les années 60, les médicaments coûtaient plus cher au Canada qu'aux États-Unis. Dans les années 80, ils coûtent moins cher, même s'il n'y a pas de concurrence au niveau des produits non brevetés. La Loi sur les brevets n'a rien à voir avec cela, c'est le marché qui a changé.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Le représentant devrait savoir que bien des choses ont changé depuis 1968. Si l'opposition avait la courtoisie de laisser le Parlement étudier ce projet de loi et ses dispositions, nous pourrions facilement démontrer que les avantages que nous proposons sont écrasants. Ils redonneront à notre pays toute sa force dans le domaine de la recherche et du développement, ce que chaque parti semble vouloir en général, mais pas en particulier.

[Français]

ON DEMANDE SI CEUX QUI N'ONT PAS D'ASSURANCE-MÉDICAMENTS SERONT PROTÉGÉS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, hier, le ministre a déclaré que les prix des médicaments n'augmenteront pas comme conséquence de ce projet de loi. Mais en même temps, il avait consacré 100 millions de dollars aux provinces pour les protéger contre la hausse des prix.

Est-ce qu'il croit que les Canadiens sont assez naïfs pour ne pas savoir la vraie raison? Et est-ce que le ministre n'a pas protégé les Canadiens malades qui n'ont pas la protection d'un régime d'assurance-médicaments?

• (1120)

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, ce n'est pas la naïveté des Canadiens qui m'inquiète, c'est celle de l'opposition. Tous les médicaments actuellement sur le marché, brevetés ou non brevetés, resteront sur le marché. Les forces qui déterminent le prix des médicaments ne changeront pas. Même le chef de l'opposition devrait comprendre cette leçon d'économie simple et élémentaire. Il n'y aura pas d'augmentations pour ces médicaments. Pour ce qui est des médicaments que nous réservons à l'avenir, la période des questions est trop courte pour répondre à cette question.

M. Axworthy: Parce que vous n'en êtes pas capable.

M. Andre: Présentons le projet de loi. Étudions-le en comité. Examinons-le. Je suis sûr que si le député l'étudie sans préjugés, il constatera qu'en fait les prix seront très raisonnables et que les avantages de cette mesure compenseront largement les coûts mineurs qu'elle pourra entraîner.